



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 7 novembre 2023

Président de séance : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absents excusés : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Charles Ange GINESY.

**RAPPORT N° 23-B52 - AJUSTEMENT DE L'ARRÊTÉ PORTANT ORGANISATION DU
SDIS DES ALPES-MARITIMES ET DE SON CORPS DÉPARTEMENTAL**

La création des sous-directions par les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), qui a montré son efficacité et sa pertinence, a fait l'objet d'un large consensus lors de la rédaction de la loi Matras et les sous-directions santé ont ainsi vu le jour dans l'ensemble des SDIS.

Dans le prolongement de cette loi, plusieurs textes réglementaires organisant la mise en place des sous-directions au sein des SDIS, dont le nombre pourra être porté à sept, devraient être publiés dans les prochains mois.

Afin de parfaire l'organisation du SDIS des Alpes-Maritimes, il vous est proposé la création d'une cinquième sous-direction.

La sous-direction des emplois et des compétences aura ainsi en charge, outre le groupement fonctionnel ressources humaines et développement du volontariat (GF RHDV), le groupement fonctionnel formation sport (GF formation) et la mission santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS).

En effet, les missions de ces trois entités sont d'ores et déjà clairement liées depuis la mise en place des lignes directrices de gestion (LDG) le 1^{er} janvier 2021.

De fait, la création de cette sous-direction permettra, d'une part, d'uniformiser la composition du comité de direction, et d'autre part, de répondre de manière fluide aux sollicitations politiques et syndicales tout en préservant une maîtrise budgétaire.

Par ailleurs, l'intégration de la mission SSQVS au sein de cette sous-direction permettra d'optimiser ses analyses dans les politiques de prévention des accidents, d'améliorer la gestion des dossiers entre les groupes de travail issus de cette entité et ceux organisés notamment dans le cadre du suivi des lignes directrices de gestion (LDG) et de coordonner les missions du conseiller en évolution professionnelle avec les services du GF formation et du GF RHDV avec lesquels il sera amené à travailler.

Afin d'accompagner cette nouvelle organisation et de permettre au chef du GF RHDV d'exercer les fonctions de sous-directeur, il vous est proposé que les deux adjoints au chef du groupement RHDV coordonnent directement les services du groupement.

Concernant l'adjoint en charge du pilotage de la ressource :

Il supervisera les services rémunérations, absence et action sociale (RAAS), le service carrières SPP/PATS et le service du recrutement, des parcours et de la mobilité anciennement dénommé gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC).

Au sein du bureau carrières SPP/PATS, un des postes de cadre administratif est transformé en poste d'adjoint au chef de bureau.

Concernant l'adjoint en charge de l'analyse, de la prospective et du volontariat :

Il supervisera le service de la coordination des ressources humaines et du suivi professionnel, celui des carrières SPV (anciennement nommé service développement du volontariat), le service de la gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des projets structurants ainsi qu'un officier en charge de la politique et du développement du volontariat issu du service des carrières SPV.

Un nouveau service dénommé « projets structurants et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » sera créé. Le chef de service sera l'actuel cadre en charge des LDG (ce poste de cadre est supprimé) dont les missions sont renforcées. Ce service sera composé du bureau « activités et compétences » transféré de l'ancien service GPEEC.

Ceci démontre une volonté de l'établissement, de mettre en place une véritable politique de GPEEC, dissociée de la gestion courante des recrutements et les mobilités issues des avancements ou des demandes ponctuelles.

Afin de ne pas accroître les effectifs du groupement et que le sous-directeur soit assisté d'un(e) assistant(e) à l'instar des autres sous-directeurs, le service du recrutement, de la mobilité et des parcours ne comprendra plus d'adjoint.

De même, l'instauration d'un officier en charge de la politique et du développement du volontariat sera compensée par la suppression du poste d'adjoint au chef du service coordination des ressources humaines et du suivi professionnel. Ce service ne comprendra plus qu'un seul bureau dénommé « Bureau du suivi professionnel » au lieu de deux actuellement existants.

Par ailleurs, afin de permettre à l'un des deux adjoints au chef de groupement qui cumule ses fonctions avec celle de chef du service carrières SPP/PATS, de se consacrer pleinement à ses missions, il vous est proposé que la direction de ce service soit assurée par un cadre d'ores et déjà affecté au sein du GF RHDV afin de rester à effectif constant.

Concernant la compagnie Pays Niçois :

Il vous est proposé que, suite au départ du chef de centre du CPI Saint-Martin-du-Var, le chef de compagnie assure dorénavant cette fonction, à l'identique des autres compagnies.

Concernant le service bureau d'ordres départemental et du pilotage des activités, le service de l'organisation des événements institutionnels et protocolaires ainsi que l'unité d'évaluation des politiques publiques :

Depuis le départ du Colonel hors-classe Jimmy GAUBERT le 15 février 2023, le service bureau d'ordres départemental et du pilotage des activités, le service des événements institutionnels et protocolaires ainsi que l'unité d'évaluation des politiques publiques avaient été rattachés à la sous-direction des affaires administratives, des ressources et des finances.

Ce rattachement ayant montré sa pertinence et son efficacité, il vous est proposé de maintenir définitivement ces unités fonctionnelles sous l'autorité du sous-directeur des affaires administratives, des ressources et des finances.

Concernant le groupement fonctionnel technique :

Il vous est proposé, dans l'attente de la réorganisation du groupement fonctionnel technique qui vous sera présentée lors d'une prochaine instance, de créer un poste de chef de projet ayant rang de chef de service, afin de prendre en compte le suivi et la mise en place du projet « traçabilité » de l'établissement, qui a débuté en septembre 2023.

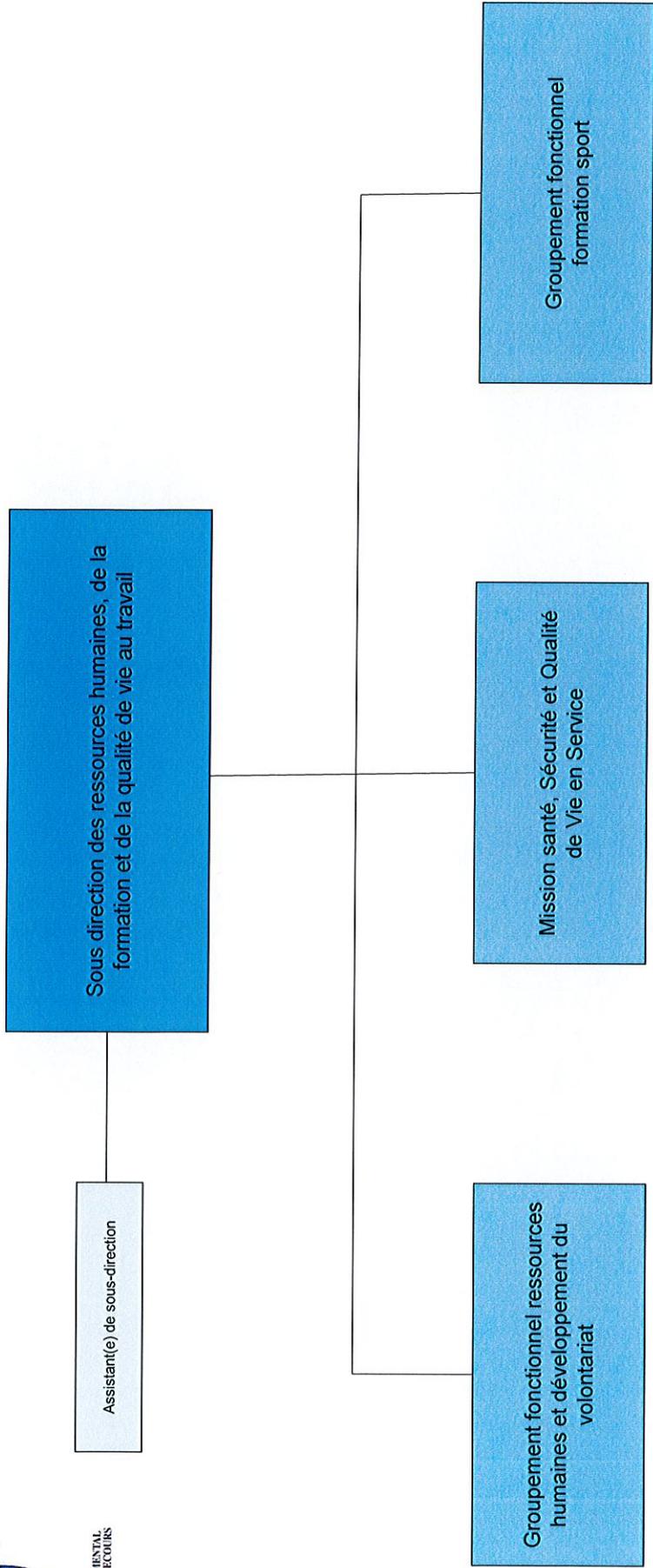
Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'ajustement de l'arrêté portant organisation du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes et de son corps départemental dans les conditions énoncées ci-dessus.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY



Sous direction des ressources humaines, de la formation et de la qualité de vie au travail

Assistant(e) de sous-direction

Chef du groupement fonctionnel ressources humaines et développement du volontariat
(Conseiller social)

Officier référent pour le volontariat

